

L'U2P appelle le gouvernement à prendre des mesures spécifiques pour les chefs d'entreprise

Le 15 mars a marqué une nouvelle étape dans la lutte contre l'épidémie de coronavirus avec des décisions lourdes de conséquences pour l'économie et la communauté des entreprises. L'U2P ne peut que soutenir le gouvernement dans sa volonté de prendre tous les moyens de limiter la propagation du virus et de protéger la vie de nos concitoyens.

Les représentants de l'U2P partagent la profonde inquiétude des artisans, des commerçants de proximité et des professionnels libéraux dont l'activité va brutalement s'arrêter. Dès le 16 mars ils interpellent le gouvernement afin que toutes les conséquences de cette interruption soient prises en compte (pertes d'exploitation, loyers...) et que des solutions soient apportées pour y faire face.

Alors que le dispositif de chômage partiel va permettre de continuer à payer les salariés en dépit de leur absence au travail, l'U2P constate qu'aucun système d'indemnisation n'est prévu pour les chefs d'entreprise. Pour éviter qu'une grande partie d'entre eux ne sombre dans la précarité, l'U2P demande qu'une indemnité spécifique soit prévue pour les chefs d'entreprise, travailleurs indépendants ou salariés (gérants minoritaires de SARL par exemple).

De plus l'U2P demande au gouvernement :

- de rendre automatiques les mesures d'exonérations fiscales et sociales pour les entreprises qui doivent fermer ;
- de mettre en place immédiatement le fonds de solidarité annoncé par le ministre de l'Economie et des Finances pour venir en aide aux petites entreprises et prendre en charge notamment les loyers professionnels ;
- d'intervenir auprès des banques pour les obliger à accorder un report automatique des échéances de prêts d'au moins trois mois ;
- de mettre en place un plan de continuité des approvisionnements des entreprises.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.03.10

Paris, 16 mars 2020

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr